

Commission du blé aurait à lui appliquer en achetant sa récolte. Il peut également charger un wagon de colza, l'envoyer à un terminus et le vendre sur voie au prix du jour. Ces possibilités seront retirées au producteur si la vente de sa récolte dépend de la Commission. Il devra assumer les frais d'entreposage, l'intérêt sur ses emprunts, les frais de surestaries, les frais d'exploitation de la Commission du blé, etc. La Commission ne dispose pas en outre des installations commerciales et du personnel nécessaires au transport d'une denrée fragile comme le colza. On a déjà dit cet après-midi que la Commission est surchargée de grandes quantités de céréales dont la vente désormais lui incombe. Je pense que nous commettrions une autre erreur en la chargeant du seigle, du lin et du colza. Personne n'a vraiment besoin du colza canadien. Les producteurs canadiens d'oléagineux comestibles et de farine ne satisfont qu'une partie infime des besoins mondiaux. D'autres oléagineux pourraient facilement y faire face. Seules des négociations habiles, une bonne promotion des ventes, une commercialisation intelligente et un marché libre peuvent conserver au Canada la place qu'il occupe sur le marché des oléagineux et l'améliorer. La simple menace du contrôle éventuel de cette denrée par la Commission du blé a provoqué l'incertitude dans nos marchés d'exportation. En donner le contrôle à la Commission provoquerait le blocage du colza dans les éleveurs et accroîtrait le déficit auquel doit faire face le Trésor fédéral.

Comme je l'ai déjà dit, je me demande pourquoi on nous a présenté cette mesure. Si c'est pour sonder l'opinion publique sur cette question, c'est un succès indiscutable. Je pense cependant qu'on aurait pu provoquer une réaction identique par une mesure nettement moins radicale. Le ministre chargé de la Commission du blé a en effet demandé au Parlement d'adopter l'amendement et a donné l'assurance que, depuis un certain temps, la question fait l'objet d'études tant de la part des organismes agricoles que d'un groupe placé sous sa direction mais que l'inclusion du colza n'est nullement imminente.

Puis, après coup, il a ajouté une réflexion étonnante, soit que le marché du colza fonctionne assez bien sous sa forme actuelle. Comme la récolte de seigle au Canada est relativement modeste et négligeable, comme on semble s'être très peu soucié de la graine de lin dans le régime actuel de commercialisation, on doit supposer que toute la question tourne autour du colza que le cultivateur produit, et auquel il s'intéresse de plus en plus depuis quelques années. Le colza promet même de prendre encore plus d'importance à l'avenir. On en a la preuve quand on songe aux possibilités qu'offrent 500 millions de boisseaux de colza.

● (4.50 p.m.)

J'aimerais souligner une chose ici: la gamme étendue d'opinions sur la question d'élargir les pouvoirs de la Commission. Cela étant, il me semblerait dangereux d'améliorer la modification à la loi sur la Commission canadienne du blé. Puisque l'on conteste, à juste titre, l'élargissement de la compétence de la Commission du blé, je demanderais au ministre de retirer cette modification jusqu'à ce qu'un plébiscite ou un référendum ait pu être organisé auprès des producteurs de colza pour savoir s'ils souhaitent que cette denrée relève désormais de la Commission. Si la réponse est affirmative, ce serait alors une

bonne idée de confier cette tâche à la Commission du blé. Je tiens à souligner encore une fois l'importance du marché à terme du seigle et de la distribution du colza. Voilà un point très important si ces trois grains doivent maintenant relever de la Commission. Je voudrais lire une lettre de la société James Richardson and Sons Limited, l'un des plus gros exportateurs du Canada:

...que le marché à terme a été l'un des facteurs qui ont le plus contribué au développement et à la croissance fantastique de notre production de graine de colza. Il y a longtemps, avant qu'on introduise à la Bourse les ventes à terme sur la graine de colza, le producteur savait peu ou point ce que valait sa récolte. Depuis plusieurs années, la production s'accroît progressivement et le cultivateur peut en général écouler sa récolte à un très bon prix qui lui assure les espèces dont il a un si grand besoin quand le marché des autres céréales est bas ou dans le marasme. Au mieux de notre connaissance, la Rapeseed Association of Canada toutes les associations provinciales de producteurs de graine de colza et tous les broyeurs de l'Ouest du Canada s'opposent à ce que la Commission du blé se charge de la commercialisation de cette graine oléagineuse de plus en plus précieuse; en outre, les exportateurs et les broyeurs du Japon—le plus important de nos marchés—s'y opposent énergiquement et, comme M. Lang est au courant de la situation j'en suis sûr, que l'amendement en fasse mention reste pour nous un mystère.

Pour résumer, je dirai que certains changements de la loi sur la Commission du blé sont acceptables, et je pense ici au classement protéique et, dans une moindre mesure, au contingentement non cumulatif que le ministre propose aussi d'instaurer. Mais comme le gouvernement a l'intention de présenter une mesure pour placer le colza, le lin et le seigle sous la compétence de la Commission du blé, et comme nous devons choisir entre tout et rien, je ne crois pas pouvoir appuyer la mesure. J'espère que le ministre jugera bon de retirer la dernière partie de la mesure et nous la présenter de nouveau, peut-être, lorsque nous saurons certains des besoins de l'industrie.

M. R. N. Thompson (Red Deer): Étant donné qu'il est tout près de 5 heures, je me demande, monsieur l'Orateur, si vous seriez d'accord pour que nous disions qu'il est 5 heures, quitte à continuer après.

M. l'Orateur suppléant (M. Richard): Plaît-il à la Chambre que nous disions qu'il est 5 heures?

Des voix: Non!

M. Thompson: Vraiment, il m'importe peu d'intervenir deux fois au sujet de ce bill. En fait, ce serait une seconde occasion de reprendre haleine car je crois que ce bill est non seulement le projet de loi le plus inutile pour les producteurs de ces graines que nous classons comme servant à la fabrication d'huiles comestibles, mais c'est là une question qui préoccupe le fermier de l'Ouest depuis longtemps. En outre, j'estime que cette mesure risque de nuire à ce secteur de plus en plus important de l'industrie agricole, surtout dans l'Ouest. Je me dois de protester contre un bill pareil, même si je puis en accepter la partie qui comporte des modifications à la loi sur la Commission canadienne du blé. Comme celui qui m'a précédé, je suis disposé à appuyer certains articles de ce projet de loi.

Toutefois, l'article qui propose de faire relever le colza, le lin et le seigle de la Commission canadienne du blé est loin d'être souhaitable. Je ne puis comprendre pourquoi le ministre responsable de cette mesure a incorporé